

Mobilité 2030

PS

Inscrivons-nous dans l'avenir

Le 28 février, mobilisons-nous

pour le **OUI** de tout un canton

Le projet Mobilité 2030 est une nécessité pour notre canton. Stoppé depuis trop longtemps au feu rouge de l'immobilisme, le canton de Neuchâtel doit désormais aller de l'avant. Nos infrastructures ferroviaires et routières, désuètes, ne répondent plus aux exigences modernes. Les trains sont insuffisants en cadence et en vitesse, sans parler des points d'accès au réseau. Quant aux voitures, elles engorgent la majeure partie des routes aux heures de pointe et asphyxient les centres-villes.

Avec Mobilité 2030 et ses quatre axes – RER, routes cantonales, routes nationales et mobilité douce – qui s'imbriquent et se complètent, notre canton s'affranchit enfin des querelles du passé. L'ensemble des régions et des Neuchâtelois-e-s sont pris en compte, sont concernés, par des mesures d'assainissement et d'amélioration qui profiteront à toutes et tous.

Le oui fort de tout un canton, de toutes ses régions doit résonner jusqu'à Berne, jusqu'aux Chambres fédérales, pour inscrire dans les esprits l'image d'un canton qui

se projette résolument dans l'avenir. L'image d'un canton qui fait le choix de connecter plus efficacement ses régions entre elles bien sûr, mais aussi vers et avec les régions voisines. Pour construire son avenir au travers de son développement économique, culturel et social.

En priorisant développement des transports publics et limitation de l'empreinte spatiale, le projet Mobilité 2030 donne également des gages à une politique soucieuse des générations à venir voulue par le PSN. Enfin, la mobilité est un outil parmi d'autres, mais un levier incontournable pour davantage de justice sociale.

Le 28 février, glissons un OUI unanime dans l'urne, un OUI à la hauteur de nos ambitions et de celles de toute une région.

C. Bolay Mercier

CORINE BOLAY MERCIER
présidente du Parti socialiste neuchâtelois

Oui pour l'emploi

Les entreprises s'installent, en principe, là où il y a de la main-d'œuvre. Paradoxalement, l'employé-e consacre pourtant un temps important aux déplacements vers son lieu de travail.

Un grand nombre d'entreprises restent éloignées des stations de train ou de bus. Pour se rendre au travail, la voiture apparaît ainsi encore souvent comme la solution la plus séduisante. Mais à quel prix ?

Pendant des heures, le matin puis le soir, qu'elles soient cantonales ou communales, les routes, les rues sont envahies et les transports publics bloqués. Avec

pour corollaire des nuisances pour les employé-e-s mais aussi pour les habitant-e-s des zones traversées.

Et si nous inversions la tendance en rendant les transports publics plus attrayants ? Pour que la mobilité profite aux travailleuses et aux travailleurs. Dans leur emploi actuel mais, aussi, en cas de perte d'emploi, de changement imposé ou de nouvelle ouverture.

DAVID TAILLARD
conseiller général, Le Locle

Oui pour la culture

Réjouissantes perspectives que celles qui s'ouvrent à nous. La pluralité et la diversité des lieux de ce canton se rapprochant les uns des autres, le champ des possibles s'élargit. Pour la culture aussi.

Et si, plus accessibles, plus proches dans les esprits, les régions moins urbanisées offraient des locaux de répétition, de création à loyer plus avantageux que les centres urbains ?

Mais aussi, alors que les musées mettent sous toit une carte libre accès sur l'ensemble du canton, ne pourrait-on pas songer à y adjoindre des cartes de transport ou quelques facilités ? Sur le même modèle, imaginons

une carte mensuelle donnant libre accès aux différents sites culturels du canton.

Et les écoles ? Un élément primordial. Visiter une exposition, voir un spectacle sera largement facilité.

Enfin, quoi de mieux qu'un réseau performant pour encourager la population à profiter sans barrières de la richesse culturelle sur son territoire ?

Des espoirs que porte en lui le projet Mobilité 2030.

LAURENCE VAUCHER
députée suppléante, Val-de-Travers

Oui pour la formation

La mobilité étudiante repose sur des critères aussi variés que la qualité de l'enseignement, le coût de la formation, l'hébergement, l'offre culturelle et en animations et bien évidemment la mobilité. Combien d'étudiant-e-s choisissent aujourd'hui de se former à l'extérieur du canton, en raison d'une mobilité « plus aisée » avec des écoles situées à proximité du canton ?

Le RER et plus globalement le projet Mobilité 2030 apportent une réponse en termes de temps de déplacement, de confort et de disponibilité avec des haltes plus nombreuses et des cadences augmentées.

Et puisque la jeunesse est particulièrement concernée par l'appropriation de la mobilité, il s'avère judicieux de parier sur le développement des transports publics pour relier les étudiant-e-s aux lieux de formation.

Enfin, soulignons que cette mobilité accrue renforcera et dynamisera nos centres de formation, nos écoles et hautes écoles à l'intérieur du canton mais aussi, dans un contexte de concurrence imposée sur le plan fédéral, par rapport à l'extérieur.

CORINE BOLAY MERCIER
députée, Le Locle

Oui pour nos régions

Lorsqu'est évoquée la notion de « RER », l'une des images qui s'imposent est celle d'un réseau de voies ferrées sur lequel circulent des trains qui «traversent» les nœuds, les carrefours constitués par les plus grandes localités desservies. Le «cœur» du réseau et les points de contact situés sur les lignes ainsi irrigués gagnent en qualité de desserte et l'offre s'élargit.

Un réseau de bus – de trams et autres moyens de transports dans certaines situations – renforce encore l'efficacité du système par une desserte fine tout en assumant sa fonction canalisatrice vers les lignes prin-

cipales. Voilà bien un des enjeux du RER neuchâtelois : l'offre pour et vers les localités situées à l'écart des axes principaux.

Afin que l'exercice soit pleinement réussi, afin que chaque habitant-e du canton se sente concerné-e et partenaire du futur RER, le projet se doit d'être ambitieux. Le PSN le sera aussi pour dégager des propositions constructives.

ARMAND BLASER
conseiller communal, Val-de-Ruz

Oui pour un espace maîtrisé

En Suisse, le sol est une ressource très rare. Il en va de même dans notre canton, où elle est tout aussi précieuse.

En densifiant l'habitat autour des arrêts de transport public, l'aménagement du territoire favorise l'émergence de zones bâties plus compactes, avec des trajets courts entre les activités quotidiennes – travail, écoles, achats, loisirs.

Neuchâtel Mobilité 2030 concourt parfaitement à cette logique. Une densification raisonnée des milieux bâtis est à envisager comme favorable et souhaitable. La «densification» de l'offre en mobilités vient clairement compléter ce concept global, rationnel, cohérent et logique.

Nous le savons, un tissu bâti sans réelles connexions aux réseaux des mobilités produit des nuisances évidentes comme le bruit, la pollution de l'air ou les bouchons.

Neuchâtel Mobilité 2030 ouvre la voie à la mise en œuvre de solutions générales mais aussi locales en matière de mobilités qui pourront s'appuyer sur un réseau performant et équilibré.

DANIEL ROTSCH
conseiller communal, La Tène

Oui pour la santé

Lorsque l'on est en bonne santé, marcher, pédaler, se déplacer, aller à la rencontre de l'autre sont des actes naturels. C'est lorsqu'ils deviennent difficiles que l'on prend conscience de leur importance. Santé et mobilité sont intimement liées, davantage encore dans une société où l'espérance de vie s'allonge.

Le regroupement des structures hospitalières qui s'opère dans notre canton, quelle que soit la voie qui sera choisie, doit impérativement intégrer la problématique des déplacements, tant des patient-e-s, de leurs proches que des employé-e-s. Rendre ces lieux de soins

accessibles par des moyens de transport respectueux de l'environnement, adaptés aux personnes à mobilité réduite, dans un temps raisonnable et à moindre coût est le minimum qui puisse être exigé.

Mais la mobilité ne s'arrête pas là. Le développement des soins à domicile tout comme la préservation dans nos régions d'une médecine de première urgence, deux piliers de notre système de santé, ont tout à gagner dans la réalisation d'un réseau neuchâtelois performant.

NATHALIE MATTHEY
conseillère générale, St-Aubin

Un réseau régional intégré et connecté à la Suisse

AJ-01 Cadence 15 minutes des trains régionaux entre Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

AJ-02 Cadence 30 minutes des trains transfrontaliers entre Morteau et La Chaux-de-Fonds

AJ-03 Deux trains par heure entre La Chaux-de-Fonds et Glovelier

AJ-05 Augmentation de l'offre des trains du Val-de-Travers

AJ-07 Augmentation de la capacité des trains entre Bienne et Neuchâtel

AJ-08 Augmentation de l'offre des trains de la Béroche

AJ-09 Amélioration de l'accessibilité centre-ville – gare de Neuchâtel

AJ-10 Accessibilité au réseau à grande vitesse français et offre transfrontalière

AJ-11 à AJ-13
Nouvelles haltes sur les réseaux CJ, TransN et CFF



source: ctsa

Un financement national et solidaire

Soumis à la Confédération dans le cadre du rapport de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO), le projet de RER pourra voir le jour dans notre canton en cas d'acceptation par les Chambres fédérales en 2018 ou 2019. Le RER neuchâtelois, estimé à 1,1 milliard de francs environ, sera financé en totalité par le FIF (Fonds d'infrastructure ferroviaire), mais ce financement ne sera pas débloqué avant 2030. Le FIF, accepté par le peuple suisse début 2014, ne concerne pas simplement les travaux d'extension des infrastructures ferroviaires ; il couvrira également leurs coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que ceux des infrastructures préexistantes. Pour alimenter ce fonds, les cantons verseront un montant total de 500 millions de francs par an dès 2016. La part du canton de Neuchâtel s'élèvera à 10,7 millions.

Afin d'anticiper les travaux de la ligne directe La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel, le Conseil d'État propose un préfinancement qui ne se concrétisera qu'en cas d'acceptation du projet par les Chambres fédérales.

Cette proposition a été validée par le Grand Conseil au moyen d'une modification constitutionnelle, soumise au peuple le 28 février 2016. Sous la forme de sept emprunts totalisant 900 millions, le canton préfinancerait cette ligne, primordiale pour son développement, jusqu'au remboursement de la Confédération, prévu en 2030. Les emprunts engendreront des intérêts passifs pour un total de 110,8 millions de francs entre 2019 et 2035, soit environ 6,5 millions par année. Afin de ne pas augmenter sa dette, le canton aura recours à une société de financement dont il garantira les emprunts et honorerait les intérêts.

Il est évident que le canton a besoin du projet de RER neuchâtelois et qu'anticiper son financement est essentiel pour son développement. En votant oui le 28 février, notre canton enverra un signal fort à Berne et augmentera ses chances d'obtenir le financement nécessaire.

MARTINE DOCOURT DUCOMMUN
députée, Neuchâtel